



Programme de bourses 2026

Table des matières

Présentation du programme.....	3
Athlètes du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)	4
Projet de développement sportif.....	5
Soutien aux entraîneurs (RSEQ)	6
Soutien à la formation des entraîneurs et des officiels.....	7
Mentions honorifiques.....	8
Procédure à suivre	9



Présentation du programme

Vision	Le développement du sport régional; Le développement de la relève locale; La réussite scolaire.
Mission	Soutenir financièrement les divers intervenants sportifs (athlètes, entraîneurs, officiels, organismes sportifs et établissements scolaires) dans le cadre du développement de la relève.
Historique	Maître d'œuvre depuis 1999, Sports Laval puise son fonds de bourses dans la campagne de financement Opération Nez rouge Laval-Basses Laurentides. Une autre partie du fonds de bourses provient du programme d'affichage dans les arénas de Laval.
Critères d'éligibilités	La discipline dans laquelle performe le candidat doit être reconnue par le RSEQ; Les athlètes professionnels ne sont pas admis.
Évaluation	Les récipiendaires d'une bourse seront sélectionnés par un comité autonome, dont les décisions sont sans appel. Les résultats des candidats doivent être obtenus entre le mois de mai 2025 et le mois d'avril 2026
Divulgateion	Les bourses seront octroyées lors du Gala annuel de Sports Laval.
Échéancier	Les formulaires devront être acheminés au plus tard le <u>17 avril 2026 à 16h00.</u>
Définition	Résident lavallois : Le lieu de résidence de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours ¹ . L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou le tuteur avec qui il passe la plupart de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

¹ Une personne a, en vertu du Code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leur tuteur (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

Athlètes du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)

Description

Des bourses individuelles sont disponibles pour les athlètes les plus méritants (toutes disciplines confondues) qui se sont distingués par leurs résultats sportifs (RSEQ) et scolaires ainsi que par leur engagement dans leur milieu scolaire au cours de la dernière année.

Un maximum de dix (10) bourses sera remis

- Deux (2) bourses à des athlètes de la 6^e année du primaire ayant le mieux concilié le sport et les études (masculin et féminin);
- Deux (2) bourses à des athlètes de la 5^e année du secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études (masculin et féminin);
- Deux (2) bourses à des athlètes de l'ensemble de la structure scolaire (primaire, secondaire et collégial) ayant le mieux concilié le sport et les études;
- Deux (2) bourses à des athlètes évoluant en division 1 au niveau secondaire
- Deux (2) bourses à des athlètes évoluant en division 1 au niveau collégial

Admissibilité

1. Être un étudiant à temps plein durant l'année scolaire 2025-26;
2. Être membre d'un établissement scolaire lavallois;
3. Démontrer un dossier académique respectable (moyenne générale 80% et plus) **pour les catégories primaire, 5e secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études et division 1.**
4. S'être impliqué personnellement dans la vie étudiante de son école en plus des activités sportives;
5. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique (3R) du RSEQ;
6. Participation à des activités physiques ou sportives à l'extérieur de son école.

Exigences

Compléter le formulaire suivant :

<https://forms.gle/KoogbpCGjQx5VUuK6>

Une copie du plus récent bulletin scolaire de l'année 2025-26;

Une lettre d'appui de la direction de l'école (primaire ou secondaire)

Inclure une photo numérique de l'athlète mis en candidature.

Projet de développement sportif

Description	Des montants sont disponibles pour les organisations (clubs ou établissements scolaires) les plus méritantes. Par ce type de bourses, les organisations désirent soutenir un projet de développement tel que l'achat de matériel ou la participation à un événement. Une seule candidature par école sera tenue en compte par le comité. Le nombre de bourse peut varier
Admissibilité	1. Être reconnu par Sports Laval; 2. Être un établissement scolaire membre de Sports Laval; 3. Présenter un projet de développement (ex : l'achat de matériel, la participation à un événement, la visibilité ou l'engagement dans la communauté).
Exigences	Compléter le formulaire suivant : https://forms.gle/mZ5QVwcdTabJcDcGZ Liste des membres de la direction; Plan d'action des prochaines années; Tout autre document pouvant appuyer la candidature; Inclure le logo corporatif <u>numérique</u> de l'organisme demandeur.

Soutien aux entraîneurs (RSEQ)

Description	Des montants sont disponibles pour les entraîneurs par excellence. Dans cette catégorie, une bourse sera remise à une entraîneuse féminine et un entraîneur masculin par excellence
Admissibilité de l'école	1. Être reconnu par Sports Laval; 2. Être un établissement scolaire membre de Sports Laval;
Admissibilité de l'entraîneur	1. L'entraîneur doit préféablement détenir une certification Profil compétition-introduction ou formation équivalente reconnue par la fédération unisport. Inscrire le numéro du passeport PNCE sur le formulaire. 2. L'entraîneur doit réaliser ses fonctions pour un établissement scolaire membre de Sports Laval; 3. Avoir démontré un comportement respectueux des valeurs véhiculées par le code d'éthique 3R du RSEQ.
Exigences	Compléter le formulaire suivant : https://forms.gle/3qjXm3kMeHFg5Tjv5 Preuve de la certification de l'entraîneur; Inclure une photo <u>numérique</u> l'entraîneur mis en candidature. Inclure le logo corporatif <u>numérique</u> de l'organisme demandeur.
Dépenses admissibles	Le soutien financier versé à l'entraîneur servira de : • Rétribution, salaire ou bonification salariale; • Remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions : frais de déplacement, indemnité forfaitaire, etc.

Soutien à la formation des entraîneurs et des officiels

Description	Des montants² sont disponibles pour les organisations (clubs ou établissements scolaires) les plus méritantes. Dans cette catégorie, une enveloppe discrétionnaire sera distribuée sous forme de crédits³, selon les besoins.
Admissibilité	1. Être reconnu par Sports Laval; 2. Être un établissement scolaire membre de Sports Laval;
Exigences	Compléter le formulaire suivant : https://forms.gle/uZcK3DnEktDZTrkR8 Plan d'action ou moyen mis en œuvre pour recruter et former des entraîneurs et/ou des officiels; Liste des membres de la direction Tout autre document pouvant appuyer la candidature; Inclure le logo corporatif <u>numérique</u> de l'organisme demandeur.

² Les montants d'argent seront remis uniquement à la réception des preuves de participation aux formations. Dans le cas du PNCE (Programme national de certification des entraîneurs) et de la FMOQ (Formation multisports des officiels du Québec), Sports Laval pourrait offrir la formation sans frais.

³ Les crédits seront disponibles pour une période de 18 mois à partir de la date d'octroi, après quoi l'organisme se verra perdre son crédit.

Mentions honorifiques

Description

Des mentions honorifiques individuelles ou collectives sont disponibles pour les plus méritants de la dernière année.

*Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas octroyer une mention dans une catégorie ou la candidature serait jugée insuffisante.

- Établissement scolaire primaire et secondaire (<https://forms.gle/F1aOK6jx7ZKL3ELz5>)
Établissement scolaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives dans son milieu
- Équipe de l'année (<https://forms.gle/DgJyRpgniEczcXP36>)
Équipe au niveau secondaire ou collégial qui a accompli un exploit digne de mention par ses performances de la dernière année.
- Personne qui s'est impliquée dans le développement de saines habitudes de vie dans son milieu (<https://forms.gle/rsXsToKh2FL2ovBy7>)
Personne au niveau primaire, secondaire ou collégial qui se démarque par son implication dans les différents comités sportifs et qui manifeste un leadership organisationnel.
- Élève ayant démontré une persévérance académique et sportive (<https://forms.gle/wwynLtQtyXCxEavH6>)
Élève au niveau primaire, secondaire ou collégial qui a démontré une persévérance académique et une ténacité face aux défis auxquels il a été confronté.
- Entraîneur de l'année (<https://forms.gle/ZB9jMqt5WyCwN6W48>)
Entraîneur ayant accompli un exploit exceptionnel, qui a eu un impact sur votre établissement scolaire

Admissibilité

1. Être un établissement scolaire reconnu par Sports Laval;
2. Être un athlète, un entraîneur ou une équipe engagée dans un établissement scolaire reconnu de Laval

Exigences

Formulaire complété;
Avoir accompli un exploit digne de mention;
Tout autre document pouvant appuyer la candidature;
Inclure le logo corporatif numérique de l'organisme demandeur;
Inclure une photo numérique de la personne ou l'équipe mise en candidature.

Procédure à suivre

- Compléter et signer le(s) formulaire(s) de mise en candidature;
- Joindre les documents nécessaires à la mise en candidature (tel qu'indiqué dans ce document);
- Échéance pour déposer les candidatures :
Le 17 avril 2026 – 16h00

Pour toute information, veuillez communiquer avec
Monsieur Stéphane Hamel au 450 664-1917, poste 206